

## Compte rendu

|  |   |
|--|---|
| <b>Origine :</b><br>Dominique BERGÉ<br>Patrick LSTIBUREK | <b>Présents :</b><br>Camille Beck, Lionel Chazal, Thomas Goczaleck, Sandrine Galland-Moice, Patrick Lstiburek, Michel Morin, François Morice, Pascal Olejniczak, Patrice Ravaine, Catherine Wutrich, Gabriel Zimmerman.<br><br><b>Excusés :</b> Frédérique Dilly, Renaud Michel, Francis Robert, Anne-Marie Vuagnoux, Francis Morel, Jacques Royer. |
| <b>Suivi par :</b><br>Dominique BERGÉ                    |   |

### 1. Départ de Mr Olejniczak Pascal

Mr Olejniczak quitte ses fonctions de Directeur Général d'Hospitalor et d'Alpha santé. Il rejoint la Nouvelle Calédonie à la fin du mois.

Sylvie JUSTIN, directrice Générale Adjointe du Groupe SOS, prendra ses fonctions de Directrice Générale d'Hospitalor et d'Alpha santé à compter du 1<sup>er</sup> octobre.

Concernant l'établissement de Mont St Martin, un PSE va être engagé avec suppression de 150 à 200 postes.

La question de l'AGAP est posée à Mr Olejniczak. Il n'y aura pas, à priori, de retrait formel de l'AGAP.

### 2 Vacances de poste à la Délégation Régionale

Mr Olejniczak présente la nouvelle l'organisation au sein du Groupe SOS. Il précise que les établissements Alpha Santé et Hospitalor préserveront leur entité. Les responsables des sites (Le Kem, Alpha santé, Hospitalor) auront plus autonomie par rapport à l'organisation actuelle.

Trois postes sont vacants au sein de la Délégation régionale (départs de Mr Olejniczak, Mr Mathieu et Mr Renault)

Mr Lstiburek rappelle que la délégation a décidé lors de la séance du 04 avril 2011 de conserver la possibilité d'appliquer la modalité de cooptation pour les situations particulières et exceptionnelles, notamment lors d'une période trop longue entre la vacance du poste et le renouvellement de la délégation.

Il informe également que Mr Mathieu lui a envoyé un message lui indiquant que son successeur est candidat pour siéger à la Délégation régionale.

#### **Les membres de l'assemblée décident donc :**

- que ces sièges ne soient pas laissés vacants dans l'attente des prochaines élections (qui auront lieu à la prochaine Assemblée Générale de 2014)

- de coopter Mr BAILLE Olivier, Mr GARCIA Denis et Mr GROSSE Frédéric pour occuper ces postes.

Ils devront toutefois candidater lors de l'Assemblée Générale en 2014.

Un courrier sera envoyé au Délégué Régional, courant de ce mois de septembre, pour officialiser le fait que Mr Garcia et Mr Baille sont candidats.

### 3 CCN51 et recommandation patronale

#### Rappel du contexte

28 août 2012 : Dernière commission paritaire, les organisations syndicales demandent de poursuivre la négociation jusqu'en novembre 2012. La FEHAP ne souhaite pas créer un vide conventionnel.

02 Septembre 2012 : Absence de signature des organisations syndicales.

Le Conseil d'administration de la FEHAP décide de prendre une recommandation patronale.

Conséquences pour les adhérents : Elle est force obligatoire à partir du moment où elle est agréée. C'est une décision unilatérale d'un groupement ou syndicat d'employeurs.

Elle reprend l'intégralité de l'accord dit de restauration (avenant n°2012-02 du 13 avril 2012).

#### **Voir Commentaires dans Lettre du président et tableau explicatif**

2 décembre 2012 : application de la recommandation patronale.

Elle ne constitue pas un accord de substitution : un maintien des avantages individuels acquis pour les salariés présents à l'effectif des établissements le 1<sup>er</sup> décembre 2011, date d'expiration du préavis de dénonciation.

#### **Pas de modification du contrat de travail**

#### **Les incidences de la recommandation patronale dans les établissements sur les 15 points d'évolution :**

Prime d'ancienneté et majoration spécifique des cadres : montant en date du 2 décembre 2012 est un AIA, possibilité de maintien des montants également pour les personnes recrutées entre décembre 2011 et décembre 2012.

Application des primes de façon identique à l'ensemble des salariés quelque soit leur date d'embauche après le reclassement des salariés sur la nouvelle grille.

Reprise d'ancienneté et de majoration spécifique : AIA, maintien des reprises d'ancienneté pour le personnel 12/11 à 12/12. cf tableau

Promotion : application globale, = Majoration de salaire minimum de 10%

Indemnité de remplacement : mesures nouvelles pour tous

Jours fériés : AIA, nouvelle mesure pour les salariés recrutés à partir du 2/12/11 = les JF travaillés sont récupérés, les JF non travaillés ne sont pas récupérés.

Indemnité de licenciement : nouvelles dispositions = application du code du travail.

Allocation de départ à la retraite : application pour tous

Attributions des délégués du personnel – procédure disciplinaire – Licenciement pour motif économique : application globale, suppression de la consultation, des 2 sanctions.

Heures supplémentaires : AIA pour la majoration conventionnelle à 100% pour les salariés ayant bénéficié des dispositions de la CCN51 en la matière. Nouvelles mesures pour les salariés recrutés après 12/11, suppression de la majoration.

Collègues électoraux ; nouvelles dispositions

Prime décentralisée : concerne seulement la nature du support juridique

Dispositions relatives aux médecins : actualisation rédactionnelle.

#### **Accompagnement prévu des adhérents**

Documents qui reprendront les évolutions prévues par la recommandation patronale, la plaquette sera adressée courant septembre 2012 pour application au 02 décembre 2012.

Dans l'attente de l'agrément, il est important de donner des éléments afin que les adhérents se préparent.

PowerPoint pour communiquer aux salariés ces éléments

#### **Journées de formation organisées à Paris seront programmées**

Dans les Formations dirigeants et utilisateurs CCN51, la question de la recommandation patronales sera abordée. Avec possibilité d'en mettre en place en région..

A l'étude :

Contact est pris avec des éditeurs de logiciel de paye pour envisager un outil informatique de calcul

**Compte tenu de l'actualité sur ce sujet, la DR décide de proposer aux adhérents une réunion d'informations le plus rapidement possible.**

### 4 – Commissions

#### **Commissions nationales – renouvellement des membres**

Le CA de juillet a validé la composition des différentes commissions nationales.

en Lorraine on retrouve :

- Luc ALGIS pour la CCN51
- Frédérique DILLY pour la Commission enfance – jeunesse
- Jacques ROYER pour la Commission Adultes Handicapés
- Jacques CHANLIAU et Alain ARNOUX pour le Comité Dialyse

- Renaud MICHEL pour la commission SSR
- Anne Marie VUAGNOUX pour la Commission Personnes âgées
- François MORICE, Comité HAD

### **Commissions régionales**

Concernant la Commission Sanitaire, Mr Puvilland va, dans quelques mois, faire valoir ses droits à la retraite, il faudra donc désigner une autre personne pour être référent de cette commission. Mr Lstiburek invite des membres de la DR à y réfléchir.

Concernant la Commission Enfance-Jeunesse /Adultes handicapés, une prochaine réunion, le 28 septembre, aura lieu avec l'intervention d'Adeline Leberche, sur le thème de la tarification dans les ESMS.

La commission personnes âgées a lieu demain, à l'EHPAD Ste Claire, avec 23 participants.

### **5 – Mandats et représentations FEHAP**

#### **CODERPA**

Il s'agit de désigner de nouvelles personnes pour le mandat au sein du CODERPA 54. Dominique Bergé (T) et Sandrine Galland Morice (S) seront désignées, un courrier sera adressé au CODERPA dans ce sens.

#### **CRSA**

Le Dr BIDERMANN, titulaire collègue n°7 CRSA plénière est sortant ainsi que le Dr ROYER (S).

Il faudra donc désigner de nouveaux médecins, présidents de CME pour représenter la FEHAP.

### **6- Point de situation régionale et contexte mosellan**

Mr LSTIBUREK a rencontré le Pdt du CG 57, Mr WEITEN. Il a évoqué avec lui la situation de l'AMAPA.

Les participants s'engagent dans un échange sur la situation de l'AMAPA.

Le délégué régional indique que dans ce genre de situation il n'a pas beaucoup de « marge de manœuvre ».

Cette situation met de nouveau en lumière la question des liens entre la délégation régionale, le siège de la FEHAP et les adhérents mais aussi la capacité de la délégation régionale à réagir.

Mr Lstiburek interroge la capacité des membres de la DR à agir collectivement, sachant que l'absence de circulation de l'information est un frein pour une éventuelle mobilisation.

### **7-Points divers**

**La question de la reprise d'ancienneté (« contentieux ancienneté ») est évoquée.**

Mr Olejniczak attire l'attention des membres sur ce point, car Hospitalor a été condamné à payer dans un délai de 2 mois (2 à 3 millions d'euros de rappel – appel non suspensif il y donc une obligation dans un délai court de verser les sommes) après recalcul de l'ancienneté.

### **8- Prochaine réunion de délégation Régionale :**

La prochaine réunion de la délégation régionale est fixée au jeudi 06 décembre 2012 à Association Hospitalière de Joeuf.